

DECISION N°10/2023

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU DU 3 MARS 2023

Séance du 24 avril 2023.

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 3 avril 2023, s'est assemblé à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 7

votants : 17

Date de convocation :
3 avril 2023

Etaient présents : François DESHAYES, Daniel DRAY, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, Patrice MARCHAND, Joël BOUCHEZ, Michel MANSOUX.

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Stéphanie VON EUW à François DESHAYES, Jean-François RENARD à François DESHAYES, Thibault HUMBERT à François DESHAYES, Martine BORGEO à Thierry BROCHOT, Didier DAGONET à Joël BOUCHEZ, Paule LAMOTTE à Michel MANSOUX, Pascale LOISELEUR à Anne LEFEBVRE, Daniel FROMENT à Daniel DRAY, Gilles GRANZIERA à Patrice MARCHAND.

Etaient absents : Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Gil METTAI, Benjamin CHKROUN, Nicole COLIN, Gilles SELLIER, Corry NEAU, Patrice ROBIN, James PASS, Yves CHERON, Jacques RENAUD, Jean-Marie BONTEMPS.

Assistaient également : Patrice URVOY Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Cécile GAUVILLE-HERBET Vice-Présidente de la Commission « Patrimoine historique et culturel », Abderhamane GUERZOU Président du Comité de programmation LEADER, Corinne TANGE Maire-Adjointe de CHAUMONTEL, Nicolas MOULA Maire de LAMORLAYE, Claire GOUDOUR Urbaniste au PNR, Marie STURMA Chargée de mission Agriculture au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR.

Monsieur MARCHAND propose au Bureau de procéder à l'approbation du procès-verbal de la réunion du 3 mars 2023.

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des observations sur le procès-verbal.

Le Bureau, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de la réunion du 3 mars 2023.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

PROCES-VERBAL DU BUREAU

Séance du 3 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois mars à dix-neuf heures, s'est réuni, à l'Hôtel de ville de Chantilly, le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 10 février 2023, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	13
Nombre de membres ayant pouvoir	20

Etaient présents : François DESHAYES, Manoëlle MARTIN, Guy HARLE d'OPHOVE, Jean-François RENARD, Nicole COLIN, Corry NEAU, Daniel DRAY, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, Patrice MARCHAND, Yves CHERON, Pascale LOISELEUR, Jean-Marie BONTEMPS.

Avait donné pouvoir : Stéphanie VON EUW à Jean-François RENARD, Martine BORGGOO à Nicole COLIN, Gilles SELLIER à Yves CHERON, Patrice ROBIN à Corry NEAU, Joël BOUCHEZ à Thierry BROCHOT, Michel MANSOUX à Daniel DRAY, Patrice ROBIN à Jean-Marie BONTEMPS,

Etaient absents : Nathalie LEBAS, Gil METTAI, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Didier DAGONET, Daniel FROMENT, James PASS, Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD.

Assistaient également : Patrice URVOY, Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Sylvie CAPRON, Directrice.

Monsieur MARCHAND donne lecture des pouvoirs et ouvre la séance.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Yves CHERON est désigné secrétaire de séance.

2 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Monsieur MARCHAND présente les comptes administratifs.

Il explique que la section de fonctionnement du budget principal est en augmentation en raison notamment des écritures d'ordre.

Il note que les charges de personnel sont quasi stables en raison des difficultés de recrutement mais qu'elles seront par conséquent plus élevées en 2023.

Il indique que la section de fonctionnement est très largement excédentaire.

Il insiste sur le fait que le PNR est dans l'obligation d'avoir un fonds de roulement important, qui s'explique par les éléments suivants :

- Le PNR doit faire face à des avances importantes sur ses programmes d'actions. S'agissant du budget opérationnel, les besoins sont estimés à un peu plus de 550 000 euros.
- Le PNR doit faire face aux dépenses courantes de fonctionnement. Dans cette optique, il convient de considérer un besoin de trésorerie correspondant à 5 mois de dépenses courantes, soit un peu plus de 500 000 euros. Les subventions, notamment liées aux programmes européens rentrent très mal et des décalages de plusieurs années existent. Il rappelle que le PNR a dû faire face, dans le passé, à de très importantes difficultés de trésorerie et qu'il a été dans l'obligation d'ouvrir une ligne de trésorerie.
- Les statuts ne prévoient pas l'indexation des cotisations des principaux contributeurs (Régions, Département, Etat) sur l'inflation. Il explique que d'ici quelques années, l'excédent de fonctionnement devra être mobilisé pour faire face aux dépenses de fonctionnement annuelles courantes. Il ajoute qu'il faudra néanmoins garder un fonds de roulement, que le PNR devra sans doute alerter les Régions et le Département mais que le PNR pourra tenir 3 ou 4 ans en mobilisant son excédent.

Concernant la section d'investissement du budget principal et le budget opérationnel, Monsieur MARCHAND relève un décalage entre les montants prévus et les montants réalisés ; ce qui est habituel. Il rappelle qu'entre le début d'une opération et le versement des subventions correspondantes, 2 ans voire 4 ans pour l'investissement peuvent s'écouler.

Il ajoute que les déficits des deux sections du budget opérationnel sont liés au versement attendu des subventions.

Il commente enfin le tableau de l'état d'avancement des opérations, qui montre que les opérations avancent de façon satisfaisante.

Il demande si les membres du Bureau ont des questions.

Constatant qu'il n'y en a pas, il demande s'ils l'autorisent à présenter les comptes administratifs au prochain Comité syndical.

Les membres du Bureau valident cette proposition.

3 – BUDGETS PRIMITIFS 2023

Monsieur MARCHAND commente le rapport des budgets primitifs.

Il cite les recettes attendues en soulignant que la participation de l'Etat passe de 100 000 € à 130 000 €.

Concernant les cotisations, Monsieur MARCHAND indique que la cotisation des communes est indexée sur l'inflation, ce qui donne une cotisation de 2,84 € par habitant pour 2023.

Il observe que les dépenses prévues en 2023 sont en augmentation, en particulier les dépenses de personnel.

Il note que le budget principal proposé au vote est en suréquilibre, ce qui est possible, après l'affectation du résultat.

Concernant la section d'investissement du budget principal et le budget opérationnel, Monsieur MARCHAND indique que les recettes et les dépenses sont principalement les dépenses et le versement des subventions pour la réalisation des opérations des programmes antérieurs qui ne sont pas terminées ainsi que des opérations du programme d'actions 2023, votées en décembre 2022 et inscrites au budget 2023.

Il demande s'il y a des questions ou des observations.

Monsieur DESHAYES se demande s'il est opportun d'augmenter la cotisation des communes, compte tenu de l'excédent.

Monsieur MARCHAND répond que l'indexation des cotisations communales sur l'inflation est inscrite dans les statuts.

Il demande s'il y a d'autres questions sur les budgets.

Constatant qu'il n'y en a pas, il propose de les présenter au Comité syndical.

Les membres du Bureau autorisent le Président à présenter ces budgets au prochain Comité syndical.

4 - OUVERTURE DES HEURES DE VACATION

Monsieur MARCHAND indique qu'il est prévu 900 heures de vacation pour l'année 2023.

A l'unanimité, le Bureau valide l'ouverture de 900 heures de vacation et autorise le Président à les soumettre au Comité syndical.

5 – OBSERVATIONS SUR LE PROJET DE LA SOCIETE SAS EQUI-ENERGIES EN VUE D'EXPLOITER UNE UNITE DE METHANISATION EQUINE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE GOUVIEUX

Monsieur MARCHAND indique que ce projet d'unité de méthanisation équine est en consultation du public.

Il explique qu'il ne prendra pas part, ni au débat, ni au vote, car il est concerné en tant que Maire, ce projet se situant sur la commune de Gouvieux.

Il demande à Monsieur DRAY, Vice-Président de présenter le projet.

Monsieur DRAY donne lecture du projet d'observations.

Monsieur HARLE D'OPHOVE demande quelles sont les espèces exotiques envahissantes présentes sur ce site.

Jean-Luc HERCENT répond le Buddleia, le Sénéçon du Cap, l'Aster Lancéolée.

Monsieur HARLE D'OPHOVE estime que la méthanisation n'est pas une énergie verte et que ce projet ne semble pas mûr.

Il précise qu'en l'état, au vu des atteintes à la biodiversité, le projet n'est pas acceptable et la note pas suffisamment claire.

Monsieur DESHAYES indique que ce projet permet de régler le problème du fumier de cheval, qui faute d'être valorisé sur place, part en Belgique et dans la Région du Saumurois. Il rapporte que c'est un projet privé, qui date de plus de 10 ans et qui aujourd'hui est sur le point d'aboutir. Il souligne que les intrants de ce projet ne sont pas des déchets agricoles classiques mais du fumier de cheval, des déchets verts et des biodéchets. Enfin, il souligne que ce projet se situe au fond d'une carrière de craie et pas au milieu d'une plaine agricole.

Monsieur HARLE D'OPHOVE répond que ce projet n'est pas abouti et qu'il votera donc contre.

Il demande quelle portée peut avoir ce courrier.

Sylvie CAPRON pense qu'il aura sans doute une faible portée.

Monsieur BROCHOT estime que le PNR doit s'autosaisir de ce projet et faire valoir les enjeux en termes de biodiversité.

Il demande quelle est la provenance géographique du fumier de cheval.

Monsieur DESHAYES répond qu'il proviendra des écuries de course de l'Aire cantilienne.

Monsieur BROCHOT indique que ce projet apporte donc, de ce point de vue, une vraie plus-value en terme environnemental.

Madame LOISELEUR estime que l'on doit trouver des solutions dans le cadre de la transition écologique et que la méthanisation en apporte.

Sylvie CAPRON explique que ce projet présente des points très positifs en raison de la valorisation du fumier de cheval et de la production d'une énergie renouvelable mais elle regrette que ce projet n'ait pas pris en compte l'aspect biodiversité alors que c'était tout à fait possible.

Elle explique que le projet aurait pu être décalé au sein de la carrière pour éviter les secteurs qui présentent le plus d'enjeux.

Madame LOISELEUR demande si cela peut être demandé.

Sylvie CAPRON répond que le permis de construire a déjà été accordé par le Préfet et que le projet a déjà eu beaucoup de mal à aboutir.

Elle explique que c'est la raison pour laquelle la note propose des « mesures compensatoires » sur le reste de la carrière, mais en sachant que cela n'incombera pas au pétitionnaire qui n'a pas la propriété du reste de la carrière.

Monsieur DESHAYES rapporte qu'il y a un autre projet privé en cours, dont le procédé est complètement différent et qui ne nécessite qu'un bâtiment de 200m². Il ajoute qu'il n'y aura pas suffisamment de fumier de cheval pour les 2 projets.

Après ces échanges, Monsieur DRAY propose de soumettre au vote la note d'observations, ainsi rédigée.

Monsieur MARCHAND et Madame MARTIN ne prennent pas part au vote.

Monsieur HARLE d'OPHOVE vote contre.

Monsieur CHERON s'abstient.

Les autres délégués votent pour.

Le courrier est adopté.

6 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND demande si les membres du Bureau ont des questions diverses.

Puis constatant qu'il n'y a plus de questions, Monsieur MARCHAND lève la séance à 20H45.

Le Président,

Le secrétaire de séance,

Patrice MARCHAND

Yves CHERON